

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
DE LA SÉANCE DU
25 octobre 2018**

L'an deux-mille-dix-huit, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marc JUNG, Président.

Nombre de Conseillers élus : 41
Nombre de Conseillers en fonction : 41
Nombre de Conseillers présents : 31

Présents :

Daniel BRAUN – Guy CASCIARI – Alain DIOT – Fernand DOLL – Christian FACCHIN – Jean-Jacques FISCHER – Béatrice FLACH – Patrice FLUCK – Alain GRAPPE – Claudine GRAWAY – René GROSS – Guy HABECKER – Marie-Christine HUMMEL – Marc JUNG – Maurice KECH – Francis KLEITZ – Francis KOHLER – Marianne LOEWERT – Didier LOSSER – Christine MARANZANA – Roland MARTIN – Denis MEYER – Angélique MULLER – Claude MULLER – Sylviane ROTOLO – André SCHLEGEL – Isabelle SCHROEDER – Antoine SETTE – Nella WAGNER – André WELTY – Francis ZUG –

Suppléant :

François GRODWOHL –

Absent non excusé :

Alain FURSTENBERGER –

Ont donné procuration :

José BANNWARTH à Christine MARANZANA – Annie DITTRICH à Sylviane ROTOLO – Hélène FRANÇOIS-AULLEN à Alain DIOT – Philippe JELSPERGER à Daniel BRAUN – Luc MARCK à Denis MEYER – Jean-Marie REYMANN à Marc JUNG – Bénédicte ROULOT à Claudine GRAWAY – Joseph WEISSBART à Roland MARTIN – Carole ZAEPFEL à Alain GRAPPE –

Assistaient en outre à la séance :

Sandra AUBERT, Développeur Économique de la CCRG
Alexandre BATTO, Juriste/Directeur Général Adjoint de la CCRG
Jean-François BERTHEAUX, Technicien SIG de la CCRG – Chargé de Mission PLUi
Benoît FIMBEL, Responsable des Finances de la CCRG
Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG
Élise GUILLOTEAU du Journal *L'Alsace*
Karine PAGLIARULO, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin
Sébastien RITTY, Directeur des Services Techniques de la CCRG
Nathalie SCHERRER, Responsable Ressources Humaines de la CCRG

Secrétaires de séance :

André WELTY, assisté par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

Point 4. ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – MODALITÉS DE COLLABORATION ENTRE LA CCRG ET LES COMMUNES MEMBRES (AB)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Christine Maranzana.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 mai 2018 (*point 2*) actant la charte de gouvernance relative du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 mai 2018 (*point 3*) validant le transfert de la compétence *Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* et les modifications statutaires en découlant.

Vu les délibérations des communes membres.

Vu l'arrêté préfectoral du 6 août 2018 actant la prise de compétence *Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG).

Vu la Conférence intercommunale des Maires des communes membres qui s'est tenue le 18 octobre 2018 au siège de la CCRG.

Conformément à la réglementation en vigueur, le PLUi doit être élaboré en collaboration avec les communes membres. Le Conseil de Communauté arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une Conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son Président, l'ensemble des Maires des communes membres.

Les modalités de collaboration ont donc été présentées et discutées lors de la Conférence intercommunale des Maires, qui s'est réunie le 18 octobre 2018, et arrêtées comme suit :

a) Les instances communautaires

- *La Conférence intercommunale des Maires*

Composition : les 19 Maires ou leur représentant élu.

Rappel réglementaire : une fois que la Communauté de Communes acquiert la compétence PLUi et décide du lancement de cette démarche, une Conférence intercommunale des Maires est constituée. C'est le premier acte qui scelle la collaboration entre les communes membres et la CCRG dans le but d'une co-construction du PLUi.

Elle intervient aux étapes-clés du projet :

- en amont de la procédure d'élaboration du PLUi, avant la délibération de prescription : elle précise les modalités de la concertation communes membres / CCRG
- avant le vote sur l'approbation du PLUi, au regard des avis (Personnes Publiques Associées – PPA, population et Commissaire enquêteur).

En dehors de cette obligation réglementaire des deux rencontres au cours de la procédure, le Président de la CCRG (ou sur demande d'un tiers des Maires) réunit la Conférence intercommunale des Maires, pour tout sujet qu'il juge utile de soumettre à son avis, notamment avant le vote sur l'arrêt du PLUi. Cela permet de conférer à cette instance une fonction d'arbitrage des choix stratégiques à enjeux politiques avant leur validation par le Conseil communautaire.

- *Le Conseil communautaire*

Rôle :

- approuve la stratégie, les objectifs, les orientations
- prescrit le PLUi
- débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- arrête le PLUi
- approuve le PLUi
- est informé autant de fois que nécessaire de l'avancée de la procédure.

- *Le Comité de pilotage*

Composition : les membres de la Conférence intercommunale des Maires + DGS/DGA et techniciens CCRG + bureau d'études + toute autre personne qualifiée invitée par la CCRG ou les communes membres.

Les Maires des communes membres seront donc tous membres du Comité de pilotage.

Rôle :

- pilotage et suivi de la procédure, des études (diagnostic, évaluation environnementale), du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- force de proposition auprès de la Conférence intercommunale des Maires et du Conseil communautaire.

b) Les groupes de travail

- *Ateliers thématiques et/ou géographiques*

Composition : Comité de pilotage + Personnes Publiques Associées en fonction de la thématique abordée + toute autre personne qualifiée invitée par la CCRG ou les communes membres.

Les Maires des communes membres seront donc tous invités à participer à ces groupes de travail.

Rôle :

- alimenter la réflexion sur le PADD et les OAP en travaillant sur les enjeux :
 - thématiques, notamment :
 - ✓ Armature urbaine : garantir un équilibre de territoire
 - ✓ Habitat : augmenter l'offre de logements, réhabiliter les anciens bâtiments...
 - ✓ Consommation d'espaces : optimiser les surfaces d'extension
 - ✓ Transport : améliorer l'accessibilité du territoire, encourager les modes de déplacements doux et les transports alternatifs
 - ✓ Développement économique : développer l'attractivité économique et l'emploi local
 - ✓ Environnement : prendre en compte les milieux naturels, favoriser la rénovation énergétique du bâti ancien, prendre en compte le réchauffement climatique, prendre en compte les risques majeurs (inondations, etc)
 - géographiques, notamment : villes-centres, communes rurales, secteurs (groupements de communes).

Signé le 31 octobre 2018

Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Marc JUNG

- *Les Conseils Municipaux et/ou leur Commission Urbanisme*

Rôle :

- suivi de l'élaboration du PLUi
- identification des enjeux communaux
- déclinaison locale des politiques
- aide à la décision communautaire.

- *Commissions ad hoc*

La collaboration entre la CCRG et les communes membres se traduira également par la possibilité pour chaque Maire de demander la création de groupes de travail ad hoc en fonction de thématiques à traiter.

c) Délais et organisation des réunions

Pour une meilleure efficacité dans l'élaboration du PLUi et lors des échanges entre collectivités qui en découleront, un délai de réponse respectif d'un mois est fixé entre les communes membres et la CCRG. Par ailleurs, les documents seront transmis aux membres des Commissions au minimum huit jours avant les réunions.

Le Bureau, réuni le 9 octobre 2018 (*point 4.2*), a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'arrêter les modalités de collaboration entre la CCRG et les communes membres telles que définies lors de la Conférence intercommunale des Maires et exposées ci-avant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la proposition précitée dont neuf procurations – José Bannwarth – Annie Dittrich – Hélène François-Aullen – Philippe Jelsperger – Luc Marck – Jean-Marie Reymann – Bénédicte Roulot – Joseph Weissbart – Carole Zaepfel –, moins une abstention – Francis Kohler –.